



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVALUATION DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES AU BACCALAURÉAT À PARTIR DE LA SESSION 2023

[mise à jour : janvier 2023]

Table des matières

1.	TEXTES DE REFERENCE.....	3
2.	ABREVIATIONS UTILISEES	4
3.	CHOIX DES LV ET PRISE EN COMPTE A L'EXAMEN	4
4.	L'EVALUATION EN CONTROLE CONTINU	5
4.1.	CHOIX DES SUJETS	5
4.2.	GRILLES D'EVALUATION	5
4.3.	QUELQUES POINTS DE VIGILANCE DANS LES DIFFERENTES ACTIVITES LANGAGIERES	5
4.4.	L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LANGUE VIVANTE (ETLV)	7
4.4.1.	Candidats dits « scolaires »	7
4.4.2.	Candidats individuels ou candidats scolaires à qui la moyenne de LVE fait défaut ou candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L.221-2 du Code du sport ayant choisi cette modalité d'évaluation	7
4.5.	EN CAS D'ABSENTEISME	8
5.	L'ATTESTATION DE LANGUES VIVANTES	8
5.1.	PRINCIPES GENERAUX	8
5.2.	LIVRET SCOLAIRE DE L'ELEVE	8
5.3.	DANS LA VOIE TECHNOLOGIQUE	9
5.4.	CANDIDATS DES SECTIONS BINATIONALES ET INTERNATIONALES	9
6.	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE LLCER.....	9
6.1.	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE NON POURSUIVI EN TERMINALE	9
6.1.1.	Contrôle continu	9
6.1.2.	Évaluation ponctuelle	9
6.2.	ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE POURSUIVI EN TERMINALE	10
6.2.1.	Épreuve écrite : format.....	10
6.2.2.	Épreuve écrite : usage du dictionnaire.....	11
6.2.3.	Épreuve orale : constitution du dossier de l'élève (épreuve en fin du cycle terminal)	11
6.2.4.	Objectifs de l'évaluation.....	11
6.3.	GRILLES D'EVALUATION	12
6.3.1.	En première (enseignement de spécialité non poursuivi en terminale)	12
6.3.2.	En terminale	12
7.	SELO ET DNL HORS SELO.....	12
7.1.	PROGRAMMES	12
7.2.	CHOIX DES SUJETS DE L'INTERROGATION ORALE	13
7.2.1.	Section européenne	13
7.2.2.	DNL hors section européenne : ressources produites par le candidat.....	13
7.3.	NOTATION : GRILLE D'EVALUATION ACADEMIQUE	13
8.	ÉVALUATIONS PONCTUELLES (CANDIDATS INDIVIDUELS, SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CANDIDATS SANS MOYENNE ANNUELLE)	13
8.1.	CANDIDATS CONCERNES	14
8.2.	ORGANISATION	14
8.2.1.	Candidats scolaires.....	14
8.2.2.	Candidats individuels.....	14
8.3.	PROGRAMMES DES EVALUATIONS PONCTUELLES.....	15
9.	ÉPREUVES ORALES DE CONTROLE (RATTRAPAGE) : LLCER.....	15
10.	CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	16
11.	GRAND ORAL	16
12.	FOIRE AUX QUESTIONS ACADEMIQUE.....	17
13.	TABLEAU RECAPITULATIF	18

1. Textes de référence

- Note de service du 23 juillet 2020 parue au B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020 : **Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019311N.htm>
- Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 : **Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
- Note de service du 13 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 : **Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>
- Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>
- Note de service 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats au baccalauréat scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>
- Note de service du 29 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121395N.htm>
- Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>
- Note de service du 29 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023** : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm>
- Note de service du 16 août 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : **Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes - années 2022 à 2027** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>
- Note de service du 22 octobre 2021 parue au B.O. n°41 du 04 novembre 2021 : **Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022 : modification** :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2128666N.htm>
- Note de service du 25 octobre 2021 parue au B.O. n°41 du 4 novembre 2021 : **Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022**
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>
- Arrêté du 29 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 03 novembre 2020 relatif à la **délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat** :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042494837/2023-01-04/>

2. Abréviations utilisées

AL	activité langagière
BNS	banque numérique de sujets
CC	contrôle continu
CE	compréhension de l'écrit
CO	compréhension de l'oral
CR	compte rendu
DNL	discipline non linguistique
EC	évaluations communes
EE	expression écrite
EO	expression orale
EOC	expression orale en continu
EOI	expression orale en interaction
ETLV	enseignement technologique en langue vivante (LVA ou LVB)
LLCER	enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales »
SELO	section européenne ou de langue orientale

3. Choix des LV et prise en compte à l'examen

Texte de référence

Note de service du 29 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121395N.htm>

Nous attirons votre attention sur la **possibilité offerte aux élèves de permuter pour l'examen le choix des langues étudiées (LVA, LVB, LVC)**. Cette opération ne peut donc intervenir qu'**au plus tard** en tout début de classe de première. La réforme du baccalauréat impose une concordance stricte entre les matières suivies par les élèves et celles qui seront évaluées pour le baccalauréat : par conséquent, le choix et l'ordre des LVE arrêtés par les élèves impliquent, **sans possibilité de modification**, qu'ils seront ceux de l'examen.

NB : Seules des raisons très exceptionnelles, soumises à l'autorisation du recteur d'académie, peuvent permettre un changement de LVE.

Rappelons également que **seules les langues dont un enseignement est suivi par l'élève dans un établissement scolaire ou au CNED peuvent faire l'objet d'une évaluation au baccalauréat, dans le cadre du contrôle continu au cours du cycle terminal**, parmi les langues suivantes :

- au titre de la langue vivante A, B ou C, les langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc et vietnamien.
- au titre de la langue vivante C, les langues vivantes étrangères suivantes : albanais, amharique, bambara, berbère chleuh, berbère kabyle, berbère rifain, bulgare, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque.

Les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement et ceux inscrits au CNED en scolarité libre se présentent à des évaluations ponctuelles en langues vivantes.

4. L'évaluation en contrôle continu

Guide de référence : <https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

Comme spécifié dans le guide rédigé par l'inspection générale (cf. lien ci-dessus), il convient de respecter les principes généraux suivants :

- respecter le lien indissociable entre langue et culture, connaissances et compétences ;
- évaluation et entraînement sont intimement liés sans pour autant se confondre ;
- chaque activité langagière est évaluée en fonction de critères explicites, à partir de supports d'évaluation ancrés culturellement dans les programmes ;
- l'évaluation valorise les acquis et s'appuie sur des critères explicites adossés aux niveaux de compétence du CECRL (cf. grilles d'évaluation en vigueur).

Le professeur garde à l'esprit que l'élève devient « candidat » à chaque évaluation sommative puisque celle-ci va participer à l'obtention du diplôme du baccalauréat.

4.1. Choix des sujets

Les sujets sur lesquels les élèves sont évalués s'inscrivent dans la continuité des entraînements, autant dans leur thématique générale que dans leur format. Les documents, qu'il s'agisse de ceux de l'entraînement ou de ceux des évaluations, sont authentiques et ancrés culturellement dans l'aire linguistique concernée.

La BNS est une banque de données à disposition des professeurs.

4.2. Grilles d'évaluation

Nous vous recommandons très vivement d'utiliser, pour *toutes* vos évaluations (diagnostiques, formatives, sommatives, certificatives), les grilles nationales¹.

En effet, comme le stipule la note de service du 13 juillet 2021 (2. Organisation du contrôle continu pour les candidats scolaires), celles-ci participent de la garantie de l'égalité entre les candidats : « L'harmonisation des pratiques d'évaluation peut notamment s'appuyer sur les instructions et guides d'évaluation produits par les corps d'inspection, les programmes officiels, la définition des épreuves du baccalauréat, et les grilles d'évaluation ».

Ces grilles, connues des élèves, leur fournissent les indications nécessaires à leur progression et leur positionnement par rapport aux niveaux du CECRL, en tenant compte de la période à laquelle se déroule l'évaluation.

4.3. Quelques points de vigilance dans les différentes activités langagières

Dans toutes les activités langagières, les points suivants feront l'objet d'une vigilance particulière de la part du professeur lors de la conception des évaluations :

- **Authenticité** : les supports doivent être authentiques, c'est-à-dire conçus par des locuteurs natifs et à destination de locuteurs natifs ;
- **Variété** : le professeur prendra soin de varier la nature des supports retenus ;

¹ Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/grilles_devaluation/
Académie d'Orléans-Tours – IA-IPR LVE – Évaluation des LVE au baccalauréat : synthèse – Mise à jour : janvier 2023

- **Portée** des supports : les documents choisis doivent permettre au candidat de démontrer qu'il en a perçu la portée (colonnes 2 et 3 de la grille de compréhension).
- **Longueur** des supports et des situations d'évaluation : afin de garantir l'équité entre les candidats, il est recommandé de retenir les formats suivants comme longueur cumulée des textes proposés comme supports de compréhension de l'écrit aux différentes évaluations :

	En classe de première générale et technologique	En classe de terminale générale et technologique
Arabe	entre 900 et 2000 signes, blancs et espaces compris	entre 1200 et 2500 signes, blancs et espaces compris
Chinois	entre 500 et 700 caractères	entre 600 et 800 caractères
Japonais	entre 600 et 800 signes	entre 700 et 900 signes
Autres LVE	entre 2 300 et 4 000 signes, blancs et espaces compris	entre 2 500 et 4 300 signes, blancs et espaces compris

- **Aide lexicale** : si le professeur exploite un sujet trouvé dans la BNS, aucune aide lexicale autre que celle qui figure éventuellement déjà sur le sujet ne sera fournie aux candidats. Rappelons que s'il s'agit d'un sujet élaboré par le professeur lui-même, un nombre trop élevé d'aides lexicales indique que le support n'est probablement pas approprié ;
- **Format de la restitution de la compréhension** : le choix de la langue de restitution de la compréhension (français ou langue cible) est laissé à la discrétion du professeur ou de l'équipe des professeurs de LVE de l'établissement. Il importe néanmoins d'informer explicitement les élèves sur les attendus. Le choix du français comme langue de restitution n'implique pas une place plus importante donnée à la langue française durant les séances, afin d'une part de ne pas réduire le temps d'exposition à la langue étrangère, et d'autre part de privilégier l'articulation entre la compréhension de l'oral et l'expression dans la langue cible.
- **Formulation de la consigne** : celle-ci doit prendre en compte tous les aspects de l'entraînement (entrée culturelle, réflexion, développement de la compétence en question) ;
- **En compréhension de l'oral**, le candidat bénéficie de 3 écoutes du support, séparées d'une minute de pause ; il peut prendre des notes avant de rédiger son compte rendu soit de manière libre, soit en s'appuyant sur les questions qui figurent le cas échéant sur le sujet.
- **En expression orale en continu et en interaction**, l'évaluation doit valoriser la capacité du candidat à mener à bien une réflexion et à interagir sur le sujet traité, ainsi que la qualité de la langue utilisée. Il convient donc :
 - de s'appuyer précisément sur les items de la grille d'évaluation pour positionner la prestation du candidat dans chacune des 4 colonnes (Expression orale en continu – Interaction orale – Correction de la langue – Richesse de la langue)
 - de ne pas réduire les évaluations de l'expression orale à un contrôle de connaissances grammaticales et/ou de connaissances culturelles sur l'axe choisi
 - de ne pas limiter l'évaluation à la mesure quantitative de la participation orale.
- **Longueur des réponses attendues** : en expression écrite et orale, on variera la longueur et la durée d'expression demandée pour l'augmenter progressivement entre la première et la terminale.

Dans tous les cas, il convient de signaler aux élèves qu'un niveau A2, B1 ou B2 ne peut être certifié qu'à partir du moment où la production est suffisante pour témoigner d'un certain degré de maîtrise (la grille d'évaluation mentionne au niveau A1 une production qui ne relèverait que d'une « amorce » du traitement du sujet).

4.4. L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Textes de référence

Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

À noter : à partir de la session 2023 du baccalauréat, le candidat pourra choisir de suivre l'ETLV en LVA ou en LVB, selon les possibilités offertes par l'établissement.

4.4.1. Candidats dits « scolaires »

L'ETLV est un cours de langue vivante en co-enseignement (professeur de LVE et professeur de la discipline technologique). La séance d'ETLV permet de travailler un contenu du programme de spécialité à travers le prisme de l'aire culturelle de la langue vivante, et ne peut se substituer au traitement du programme de spécialité. Les supports sont donc le programme de langue vivante et celui de la discipline technologique concernée. L'évaluation qui a lieu pendant le cours d'ETLV se fait de concert entre le professeur de LVE et le professeur de la discipline technologique. Elle est intégrée au calcul de la moyenne annuelle dans la LVE concernée. Sur le bulletin, les appréciations du professeur de LVE pourront être complétées par des appréciations du professeur de la discipline technologique dans le cadre du cours d'ETLV.

Les activités orales sont à privilégier, mais l'écrit trouve également sa place.

Nous vous recommandons la consultation des ressources qui figurent sur la page suivante du portail Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid144133/etlv-bac-2021.html> - lien1, ainsi que la page suivante du portail académique des langues vivantes :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/lycee_general_et_technologique/etlv/

De même, un tutoriel sur l'utilisation de la grille d'évaluation dans le contexte de l'ETLV, valable pour toutes les LVE, est consultable à l'adresse suivante : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/anglais/spip.php?article428>

4.4.2. Candidats individuels ou candidats scolaires à qui la moyenne de LVE fait défaut ou candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L.221-2 du Code du sport ayant choisi cette modalité d'évaluation

Pour les candidats scolaires de la voie technologique à qui la moyenne de LVE fait défaut, le format de l'évaluation de remplacement peut être construit sur celui de l'évaluation ponctuelle précisé par note de service, pour l'évaluation de la compétence d'expression orale.

« L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

L'évaluation de l'ETLV se substitue au second temps (EO) de terminale de la LVE à laquelle le candidat a choisi d'adosser l'ETLV. Elle repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de l'année de terminale. Le jury est composé de deux enseignants, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.

L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat.

L'évaluation s'appuie sur les différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques du cycle terminal de la voie technologique.

Les contextes sont les suivants : les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S, un projet artistique en S2TMD.

Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation². »

4.5. En cas d'absentéisme

Le candidat passe une épreuve ponctuelle : cf. [Évaluations ponctuelles : candidats scolaires](#)

5. L'attestation de langues vivantes

Textes de référence

Arrêté du 29 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 03 novembre 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042494837/2023-01-04/>

5.1. Principes généraux

Désormais, pour tous les élèves des lycées généraux et technologiques, y compris ceux inscrits en section linguistique (section binationale, section internationale ou classe menant au BFI), le niveau de compétence dans chacune des activités langagières, indiqué dans l'attestation de langues vivantes, est apprécié par les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B dans le livret scolaire de l'élève en fin de cycle terminal, le niveau global étant calculé automatiquement par le LSL.

L'attestation de langues vivantes est ainsi délivrée au vu des résultats obtenus par l'élève dans le cadre de la classe, sans nécessité de mettre en place dans l'établissement un temps d'évaluation balisé dédié hors du temps de classe.

5.2. Livret scolaire de l'élève

Les résultats obtenus par l'élève en contrôle continu sont saisis dans son livret scolaire :

- dans la voie générale, pp. 15-16 et 34 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/46/69/7/ensel448_annexe1_1428697.pdf
- dans la voie technologique, pp. 22 et 42 :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/46/69/9/ensel448_annexe2_1428699.pdf

² Cf. https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/19/2/ensel384_annexes_1417192.pdf

5.3. Dans la voie technologique

Dans les séries technologiques, les modalités de délivrance de l'attestation sont identiques. Pour rappel, les évaluations menées dans le cadre du cours d'ETLV sont intégrées à la moyenne de la LVE concernée et sont donc prises en compte dans la délivrance de l'attestation.

5.4. Candidats des sections binationales et internationales

A compter d'avril 2023, les droits d'accès au LSL seront accordés au professeur de la langue de la section afin qu'il renseigne les compétences au regard du CECRL pour permettre ainsi la délivrance de l'attestation de langues vivantes.

Dans l'enseignement de langue vivante (LVA ou LVB selon le parcours de l'élève), seules les compétences sont attendues dans le LSL.

6. Enseignement de spécialité LLCER

6.1. Enseignement de spécialité non poursuivi en terminale

6.1.1. Contrôle continu

L'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale est évalué en contrôle continu pendant l'année de première et comptabilisé avec un coefficient 8 dans l'obtention du baccalauréat. En LLCER comme dans le tronc commun, il importe que toutes les activités langagières soient représentées à part égale dans l'évaluation.

6.1.2. Évaluation ponctuelle

Texte de référence

Note de service du 29 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm>

Candidats concernés

« L'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première est prévue pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal, les candidats inscrits au Cned en scolarité libre, et, sur leur demande, les sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux. [...]

Ces candidats peuvent choisir de présenter l'évaluation ponctuelle soit l'année de l'examen, soit de manière anticipée l'année précédente.

Les candidats inscrits dans un établissement public, dans un établissement privé sous contrat ou au Cned en scolarité réglementée sont également convoqués à cette évaluation ponctuelle lorsque leur moyenne annuelle fait défaut. Dans ce cas, ils présentent l'évaluation ponctuelle au titre d'une évaluation de remplacement, au cours du premier trimestre de leur année de terminale.

Le sujet de cette évaluation ponctuelle est issu de la banque numérique nationale de sujets. Le résultat obtenu par le candidat est pris en compte pour le baccalauréat avec un coefficient 8, au titre du contrôle continu, conformément aux dispositions de la note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022. »

« Les candidats scolaires qui présentent l'évaluation ponctuelle au titre d'une évaluation de remplacement, en fin de classe de première, sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format, visé par leur professeur de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de l'année de première et le chef d'établissement. Les documents du dossier présenté par le candidat ne doivent pas nécessairement avoir été étudiés en classe. »

Structure de l'épreuve

L'évaluation consiste en un oral de 20 minutes (sans préparation) qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat.

Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'évaluation.

Le candidat présente son dossier dans la langue cible pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur dans la langue cible pendant 10 minutes.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de nature différente en lien avec une des thématiques du programme de première. Le candidat commente ces documents.

Le dossier est composé de trois à cinq documents textuels et /ou iconographiques dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première. Il est composé de documents choisis parmi les listes suivantes :

- Pour la spécialité LLCER autre que anglais, monde contemporain :
 - une des œuvres intégrales étudiées en classe de première (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
 - au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec le programme de la classe de première mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
 - au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
 - au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).
- Pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain :
 - au moins un article de presse ;
 - un texte d'une autre nature ;
 - un document iconographique.

Notation

Le niveau attendu est le B2. L'évaluation est notée sur 20 points. La grille d'évaluation est fournie aux correcteurs³.

6.2. Enseignement de spécialité poursuivi en terminale

Textes de référence

Note de service du 23 juillet 2020 parue au B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020 : Épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019311N.htm>, modifiée par la note de service du 13 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>

6.2.1. Épreuve écrite : format

« La note de service du 23 juillet 2020 relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) de la classe de terminale de la voie générale du baccalauréat est modifiée comme suit, à compter de la session 2022 :

³ Cf. https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/24/7/ensel284_annexe_1417247.pdf

- *la première partie de l'épreuve écrite est constituée d'une synthèse en langue étrangère ou régionale »*

La synthèse peut être complétée par un écrit complémentaire de type argumentatif, l'ensemble n'excédant pas 500 mots.

Deuxième partie : traduction ou transposition en français. Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit :

- d'une traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 500 signes, blancs et espaces compris ;

ou

- d'une transposition en français, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.

6.2.2. Épreuve écrite : usage du dictionnaire

Lors de l'épreuve écrite en terminale (enseignement de spécialité poursuivi en terminale), le candidat peut recourir s'il le souhaite à un dictionnaire unilingue : cela suppose qu'il a été entraîné à en maîtriser l'usage. Pour ce faire, il peut être judicieux de solliciter l'achat de quelques exemplaires par le CDI, afin que tous les élèves puissent rapidement avoir accès à ces ouvrages, parfois onéreux.

Par ailleurs, il conviendra bien entendu d'entraîner au long cours les élèves à un usage pertinent et raisonné du dictionnaire unilingue, dans des activités d'expression écrite comme de compréhension de l'écrit.

6.2.3. Épreuve orale : constitution du dossier de l'élève (épreuve en fin du cycle terminal)

La note de service du 23 juillet 2020 parue au B.O. spécial n°6 du 31 juillet 2020 est modifiée par la note de service du 13 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 (la modification est soulignée ci-dessous) :

« Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'épreuve.

Le dossier est composé de quatre à six documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

Pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain :

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;

*- au moins **un** texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;*

- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;

- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

Pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain :

- au moins un article de presse ;

- au plus deux textes d'une autre nature ;

- au plus deux documents iconographiques.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme du cycle terminal. Le candidat commente ces documents. »

6.2.4. Objectifs de l'évaluation

L'épreuve porte sur le programme de la classe de terminale et, pour la LLCER autre qu'anglais, monde contemporain, sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les deux ans. Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première. Les notions et thématiques rencontrées en classe de première mais non approfondies en classe de terminale doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

L'épreuve se compose d'une partie écrite et d'une partie orale, chacune comptant pour moitié de la note finale.

Pour les enseignements de LLCER hors anglais monde contemporain, seul l'oral évalue les œuvres figurant au programme limitatif. À l'écrit, pour toutes les LLCER, les candidats ont le choix entre deux sujets qui prennent appui sur deux des trois thématiques du programme de terminale.

Partie écrite

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales **pour la classe de terminale**.

Partie orale

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales **pour le cycle terminal**.

6.3. Grilles d'évaluation

6.3.1. En première (enseignement de spécialité non poursuivi en terminale)

Grille des évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/24/7/ensel284_annexe_1417247.pdf

6.3.2. En terminale

Grille des évaluations communes des enseignements de spécialité suivis pendant le cycle terminal à compter de la session 2021 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE6-MENJS-31-7-2020/42/6/spe311_annexe_OK_1313426.pdf

7. SELO et DNL hors SELO

Textes de référence

Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 - Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats au baccalauréat scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

Note de service du 22 octobre 2021 parue au B.O. n°41 du 04 novembre 2021 : Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022 : modification : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2128666N.htm>

7.1. Programmes

Les points du programme de DNL à aborder en langue étrangère sont fixés par le document de guidage académique disponible sur la page suivante :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/

7.2. Choix des sujets de l'interrogation orale

7.2.1. Section européenne

L'académie s'est dotée d'une banque numérique de sujets, alimentée chaque année par un appel à sujets. L'examineur choisit dans cette banque le sujet qu'il soumet au candidat.

7.2.2. DNL hors section européenne : ressources produites par le candidat

L'interrogation orale de DNL (hors section européenne) requiert la présentation de ressources par le candidat lui-même (et non un sujet fourni par les examinateurs). Il faudra donc veiller à préparer, au long cours, la constitution des ressources présentées : la présentation, en langue cible, prend appui sur un ou deux document(s) ou un support d'activités se rapportant à la discipline ou au champ disciplinaire dont l'enseignement a été dispensé en langue étrangère : « *Il peut s'agir d'un extrait d'œuvre littéraire, d'un extrait de presse écrite, d'un extrait de documentation professionnelle, de documents statistiques, de documents iconographiques ou de documents sonores ou audiovisuels.* »

Les examinateurs veilleront également à se munir de quelques supports à soumettre au candidat qui se présenterait sans dossier.

Pour rappel, le dossier présenté par le candidat n'est pas évalué.

7.3. Notation : grille d'évaluation académique

Il convient de se référer à la grille académique en vigueur⁴, qui précise les différents items observables. L'entretien sera conduit à deux voix (LVE/DNL). L'évaluation doit être raisonnée, conjointe et consensuelle.

En section européenne comme pour un dispositif DNL, l'évaluation s'opère à partir de grilles académiques, disponibles sur la page suivante :

[https://pedagogie.ac-orleans-](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/)

[tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/)

8. Évaluations ponctuelles (candidats individuels, sportifs de haut niveau, candidats sans moyenne annuelle)

Textes de référence

Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Note de service du 16 août 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes - années 2022 à 2027 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

⁴ Pour les sections européennes : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/#c179099 ; pour les DNL hors SELO : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/#c180340

8.1. Candidats concernés

Cette partie concerne

« le format des évaluations ponctuelles prévues en langues vivantes A et B au titre du contrôle continu, à compter de la session 2022 du baccalauréat, pour les candidats dits individuels, c'est-à-dire les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal et les candidats inscrits au Cned en scolarité libre [...]. Enfin, [ces évaluations] peuvent être organisées, à titre d'évaluations de remplacement lorsque leur moyenne annuelle fait défaut, pour les candidats dits scolaires, c'est-à-dire les candidats inscrits dans un établissement public, dans un établissement privé sous contrat, au Cned en scolarité réglementée ou dans un établissement français à l'étranger homologué pour le cycle terminal. »

8.2. Organisation

« Deux modalités d'organisation de ces évaluations ponctuelles sont prévues, selon le choix formulé par le candidat individuel ou le sportif de haut niveau, ou pour répondre à la spécificité de la situation du candidat scolaire n'ayant pu présenter de moyenne annuelle, pour cause de force majeure dûment justifiée :

- 1. Une modalité d'organisation consistant en une unique évaluation ponctuelle à la fin du cycle terminal, sur le programme des deux années du cycle terminal ;*
- 2. Une modalité d'organisation consistant en deux évaluations ponctuelles, une à la fin de l'année de première, l'autre à la fin de l'année de terminale. »*

8.2.1. Candidats scolaires

« Lorsqu'un candidat scolaire ne dispose pas d'une moyenne annuelle dans un ou plusieurs enseignements, une évaluation de remplacement est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant. Lorsque le candidat scolaire est inscrit auprès du centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité réglementée complète ou pour un ou plusieurs enseignements, cette évaluation de remplacement est organisée par le recteur d'académie.

« Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de première, cette évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année scolaire de première, et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. Le format de l'évaluation peut être construit sur celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels, tel que précisé par note de service. Les professeurs qui font passer les évaluations de remplacement dans leur établissement peuvent utiliser les sujets de la banque nationale numérique. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante.

« Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, le candidat scolaire est à nouveau convoqué par son chef d'établissement. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement. »

8.2.2. Candidats individuels

Pour ces candidats, les épreuves sont organisées par la Division des Examens et Concours.

« Deux modalités de passation de ces évaluations ponctuelles sont proposées aux candidats individuels :

- soit ils se présentent à ces évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal. Dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal en histoire-géographie, en langue vivante A, en langue vivante B, en enseignement scientifique (pour la voie générale) et en mathématiques (pour la voie

technologique), en enseignement moral et civique et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;

- soit ils se présentent à ces évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal, afin d'être successivement évalués en fin de classe de première sur le programme, ou le programme limitatif prévu par un texte, de la classe de première en histoire-géographie, en langue vivante A, en langue vivante B, en enseignement scientifique (pour la voie générale), en mathématiques (pour la voie technologique), en enseignement moral et civique et dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première, puis en fin de classe de terminale sur le programme, ou le programme limitatif prévu par un texte, de la classe de terminale dans ces mêmes enseignements, à l'exception de l'enseignement suivi uniquement en classe de première. »

8.3. Programmes des évaluations ponctuelles

Si le candidat se présente aux **évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal**, ces évaluations peuvent porter, pour les langues vivantes A et B, sur les **huit axes** définis par le programme de langues vivantes de première et terminale générales et technologiques arrêté le 17 janvier 2019.

Si le candidat se présente aux **évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal** et/ou s'il ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour l'année de première ou l'année de terminale dans les enseignements de langues vivantes A et B, les évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B en première ou en terminale peuvent porter sur **six des huit axes** définis par le programme de langues vivantes de première et terminale générales et technologiques arrêté le 17 janvier 2019.

Pour les **années 2022, 2023 et 2024**, les six axes sur lesquels peuvent porter les évaluations ponctuelles sont :

- en **classe de première** :

- Identités et échanges
- Espace privé et espace public
- Art et pouvoir
- Citoyenneté et mondes virtuels
- Fictions et réalités
- Innovations scientifiques et responsabilité

- en **classe terminale** :

- Art et pouvoir
- Citoyenneté et mondes virtuels
- Fictions et réalités
- Innovations scientifiques et responsabilité
- Diversité et inclusion
- Territoire et mémoire

Pour les **années 2025, 2026 et 2027**, les six axes sur lesquels peuvent porter les évaluations ponctuelles sont :

- en **classe de première** :

- Art et pouvoir
- Citoyenneté et mondes virtuels
- Fictions et réalités
- Innovations scientifiques et responsabilité
- Diversité et inclusion
- Territoire et mémoire

- en **classe terminale** :

- Identités et échanges
- Espace privé et espace public
- Fictions et réalités
- Innovations scientifiques et responsabilité
- Diversité et inclusion
- Territoire et mémoire

9. Épreuves orales de contrôle (rattrapage) : LLCER

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Ce document se rapporte à l'une des thématiques du programme et peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin

humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document est en lien avec une des thématiques du cycle terminal. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 20 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation suivante :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE6-MENJS-31-7-2020/42/6/spe311_annexe_OK_1313426.pdf

10. Candidats en situation de handicap

Les dispenses et aménagements de l'évaluation sont faits conformément à l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif aux dispenses et aménagements d'épreuves de langue vivante pour les candidats au baccalauréat général et technologique présentant tout trouble relevant du handicap, publié au J.O. n° 0198 du 27 août 2019 (cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038961692>)

11. Grand oral

Texte de référence

Note de service du 27-7-2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 - Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

« L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

[...]

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat. »

Lors du premier temps (présentation d'une question, 5 minutes) et du deuxième temps (l'échange, 10 minutes), le candidat peut recourir en partie, mais pas en totalité, à la langue concernée par la spécialité. Dans ce cadre, les possibilités sont diverses.

Le candidat peut faire le choix de s'exprimer totalement en français tout en recourant à quelques citations dans la langue de spécialité.

Il peut aussi faire le choix de s'exprimer dans les deux langues, le français et la langue de spécialité, d'autant plus qu'il a pu acquérir de l'aisance dans la langue au cours du cycle terminal, ces compétences linguistiques étant des atouts supplémentaires portés à son crédit, sans que l'épreuve évalue pour autant sa maîtrise de la langue étrangère. Dans le cas d'un usage des deux langues pendant l'épreuve, il faut éviter la confusion et donc le mélange des langues pour le candidat comme pour les examinateurs. On pourra suggérer une utilisation par « blocs » selon le schéma suivant (à titre indicatif) :

- Début de la présentation de la question en français afin de faciliter la compréhension de l'examineur non spécialiste ;
- suite et fin de la présentation en langue de spécialité ;
- première moitié de l'échange en langue de spécialité ;
- seconde moitié de l'échange en français (ce qui permet au candidat de poursuivre en français pour le troisième temps de l'épreuve)

Les professeurs de LVE ont un rôle important à jouer dans la préparation des candidats au grand oral, autant auprès des élèves de LLCER qu'auprès des autres candidats : nombreuses sont les capacités mobilisées pour la prise de parole en LVE qui peuvent être transférées en langue française.

NB : l'épreuve du grand oral ne se substitue pas à l'épreuve d'expression orale pour les élèves ayant suivi un enseignement de LLCER en terminale.

12. Foire aux questions académique

Une foire aux questions académique, très régulièrement mise à jour, est disponible sur la page suivante du portail académique des langues vivantes : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/lycee_general_et_technologique/faq_reforme_du_lycee/

13. Tableau récapitulatif

Intitulé	Période	AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
LVA	Tout au long du cycle terminal ⁵	Toutes	Contrôle continu	B2 en fin de terminale	Choisis par le professeur (issus ou non de la BNS)	<i>Cf. supra : L'évaluation en contrôle continu</i>	Professeur de l'élève	Grilles nationales ⁶	3 en première 3 en terminale ⁷
LVB	Tout au long du cycle terminal ⁵	Toutes	Contrôle continu	B1 en fin de terminale	Choisis par le professeur (issus ou non de la BNS)	<i>Cf. supra : L'évaluation en contrôle continu</i>	Professeur de l'élève	Grilles nationales ⁶	3 en première 3 en terminale ⁷
LVC <i>Enseignement optionnel</i>	Tout au long du cycle terminal ⁵	Toutes	Contrôle continu	A2 en fin de terminale	Choisis par le professeur	<i>Cf. supra : L'évaluation en contrôle continu</i>	Professeur de l'élève	Grilles adossées au CECRL ⁸	2 en première 2 en terminale ⁷
ETLV (voie technologique)	Tout au long du cycle terminal ⁵	Toutes	Contrôle continu	LVA : B2 en fin de terminale LVB : B1 en fin de terminale	Choisis par les professeurs	<i>Cf. supra : L'évaluation en ETLV</i>	Professeurs de l'élève (LV et ens. techno. suivi par le candidat en LVE pendant l'année en cours)	Grilles nationales ⁶	<i>La moyenne annuelle est intégrée à la moyenne annuelle dans la LVE concernée.</i>

⁵ Conformément au projet d'évaluation élaboré dans chaque établissement.

⁶ Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/grilles_devaluation/

⁷ Les notes sont obtenues par moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles établies pendant l'année de première (coefficient 3 pour l'année de première et coefficient 3 pour l'année de terminale pour les LVA et LVB, coefficient 2 pour la LVC). La note finale (coefficient 6 pour les LVA et LVB, coefficient 4 pour la LVC) représente la moyenne de ces deux notes.

⁸ Il est recommandé d'utiliser les grilles nationales prévues pour la LVC, en adaptant la conversion des points scores au niveau ciblé en LVC.

Intitulé	Période		AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
SELO (section européenne ou de langue orientale)⁹	Épreuve spécifique de CC	En classe de terminale	Toutes	Contrôle continu	LVA : B2 en fin de terminale	Sans objet	<p>La note sanctionne le travail effectué en LVE dans la DNL au cours de la classe de terminale.</p> <p>La moyenne des résultats en DNL figure dans le livret scolaire de l'élève en 1^{ère} et en term. Cette moyenne est distincte des moyennes de LVE et des moyennes des enseignements auxquels correspondent les DNL.</p>	Professeur de la DNL en liaison avec le professeur de LVE.	La note compte pour 20% de la note globale	La note globale est prise en compte, sans pondération arrêtée au niveau national, dans la moyenne de la LVE concernée par la DNL pour le trimestre ou le semestre au cours duquel a lieu l'interrogation orale (LVA, LVB ou LVC)
		Fin du cycle terminal ¹⁰	EO	20' de prép. 20' de passage	LVB : B1 en fin de terminale	Banque académique de sujets	<p>Le candidat remet aux examinateurs une fiche présentant les thèmes abordés dans les cours suivis et les activités conduites dans le cadre de la section¹¹ ; les examinateurs lui remettent son sujet. Après sa préparation, pendant 10' : le candidat s'exprime en continu sur le support qui lui a été remis Pendant 10' : le candidat interagit avec les examinateurs¹²</p>	1 professeur de la LVE de la section et, sauf impossibilité, 1 professeur de la DNL concernée ¹³	Grille académique ¹⁰ La note compte pour 80% de la note globale	
DNL (hors section européenne)	Tout au long du cycle terminal		Toutes	Contrôle continu	LVA : B2 LVB : B1 LVC : A2	Sans objet	La moyenne attribuée sanctionne le travail effectué en LVE dans la DNL au cours de la classe de terminale	Professeur(s) de la ou les DNL et conjointement, sauf impossibilité, par un professeur de la LVE concernée.	La note compte pour 20% de la note globale	La note globale est prise en compte, sans pondération arrêtée au niveau national, dans la moyenne de la LVE concernée par

⁹ Si l'élève suit un enseignement spécifique dans le cadre d'une SELO ou d'une DNL, uniquement en classe de 1^{ère} ou uniquement en classe de terminale, alors cet enseignement est pris en compte dans la moyenne annuelle de l'élève, au titre de l'année concernée, mais ne permet pas d'obtenir l'indication SELO ou DNL sur le diplôme du baccalauréat, qui ne peut être obtenue qu'au terme d'une scolarité en SELO ou en DNL sur les deux années du cycle terminal.

¹⁰ L'interrogation orale en langue est organisée par les enseignants de la section.

¹¹ Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/-c179099

¹² La 2^{ème} partie de l'interrogation consiste en un entretien, conduit dans la langue de la section par des professeurs exerçant dans l'établissement (professeurs ou non de l'élève), qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année, dans la DNL et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées dans cette discipline est fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne ou orientale et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations Internet, etc. L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude à interagir avec son interlocuteur sur des sujets relatifs à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active.

¹³ Les examinateurs sont des professeurs exerçant dans l'établissement. Ils peuvent être ou non les professeurs de l'élève pendant l'année en cours.

Intitulé	Période	AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
	Fin du cycle terminal	EO	10' de prép. 10' de passage		Ressources produites par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant 5' max. : exposé du candidat - Pendant 5' : interaction avec les examinateurs 	1 professeur de la DNL et, sauf impossibilité, 1 professeur de la LVE concernée	Grille académique ¹⁴ La note compte pour 80% de la note globale	la DNL pour le trimestre ou le semestre au cours duquel a lieu l'interrogation orale (LVA, LVB ou LVC)
LLCER non poursuivi en terminale	Tout au long de la classe de première	Toutes	Contrôle continu	B2 en fin de première	Choisis par le professeur (éventuellement issus de la BNS)	Cf. supra : Enseignement de spécialité non poursuivi en terminale	Professeur de l'élève	Grille nationale ¹⁵	8 ¹⁶
LLCER poursuivi en terminale	Terminale 3 ^{ème} trim.	CE EE	3h30	B2-C1 (Anglais, monde contemporain : C1)	Sujet national (programme de la classe de terminale)	<ul style="list-style-type: none"> - Partie 1 : synthèse d'un dossier documentaire, guidée par 2 ou 3 questions ou consignes, en environ 500 mots. Le dossier est composé de 3 ou 4 documents ; le sujet peut être complété par un écrit de type argumentatif ; - Partie 2 : traduction d'un passage d'un des textes du dossier ou transposition en français rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier¹⁷ 	Professeur autre que celui de l'élève pendant l'année en cours	Grille nationale ¹⁸	16
		EO ¹⁹	20' (sans prép.)		Dossier fourni par le candidat (programme du cycle terminal) ²⁰	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant 10' max. : le candidat présente son dossier dans la langue cible pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne Pendant 10' : le candidat interagit avec l'examineur	Professeur autre que celui de l'élève pendant l'année en cours		

¹⁴ Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/#c180340

¹⁵ Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/grilles_devaluation/

¹⁶ La note est établie en effectuant la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pendant l'année de première.

¹⁷ L'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé pour les parties 1 et 2 de l'épreuve.

¹⁸ Cf. https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE6-MENJS-31-7-2020/42/6/spe311_annexe_OK_1313426.pdf

¹⁹ Remarque : cette épreuve ne se substitue PAS au grand oral.

²⁰ Ce dossier doit être visé par le professeur du candidat. Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme du cycle terminal. Le candidat commente ces documents. La constitution du dossier a été allégée par la note de service du 13 juillet (cf. supra [LLCER Épreuve écrite : format](#)).

Intitulé	Période	AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
Sections bi-nationales Abibac – Bachibac - Esabac	Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/baccalaureat_gt/sections_binationales/								
Sections internationales	Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/baccalaureat_gt/sections_internationales/								
Évaluations ponctuelles LVA et LVB²¹	Si le candidat (dit « individuel ») opte pour une évaluation unique	Fin du cycle terminal	CO CE EE	1h30 (hors temps d'écoute)	LVA : B2 LVB : B1	Issus de la BNS			
			EO	10' de prép.					

²¹ Ces évaluations ne concernent que les candidats dits individuels, c'est-à-dire les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal et les candidats inscrits au Cned en scolarité libre. Ces évaluations ponctuelles s'adressent également, sur leur demande, aux candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux. Enfin, elles peuvent être organisées, à titre d'évaluations de remplacement lorsque leur moyenne annuelle fait défaut, pour les candidats dits scolaires, c'est-à-dire les candidats inscrits dans un établissement public, dans un établissement privé sous contrat, au Cned en scolarité réglementée ou dans un établissement français à l'étranger homologué pour le cycle terminal. Cf. supra [Évaluations ponctuelles](#)

²² Cf. https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/grilles_devaluation/

Intitulé	Période	AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
Si le candidat opte pour 2 évaluations ou s'il n'a pas de moyenne pour la classe de première			10' de passage			des pistes de discussion : 2 doc. iconographiques, ou 2 citations, ou 1 doc. iconographique et 1 citation. <ul style="list-style-type: none"> - 5' max. : le candidat explique quel document ou quelle citation illustre à son sens le mieux l'axe qu'il a choisi et pourquoi. - 5' : l'entretien est élargi à des questions plus générales, portant par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi. 			
	1 ^{er} trimestre de l'année de terminale	CE EE	1h30	LVA : B1-B2 LVB : A2-B1	Issus de la BNS	<ul style="list-style-type: none"> - La CE est évaluée à partir d'1 ou 2 documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. - Le sujet d'EE se fonde sur 1 ou 2 questions, en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la CE. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique. <p>L'évaluation porte sur les axes du programme étudiés en classe de première (cf. Évaluations ponctuelles : Programmes)</p>		Chaque AL est évaluée sur 10, à partir des grilles nationales ² 1	
	Fin de terminale	CO CE EE	1h30 (hors temps d'écoute)	LVA : B2 LVB : B1		<p>La CO est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1' 30". Le doc. est diffusé 3 fois, les écoutes ou visionnages étant espacés d'1'. Durant les écoutes ou visionnages, les candidats peuvent prendre des notes.</p> <p>À l'issue de la 3^{ème} écoute, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée, puis pour traiter la CE et le sujet d'EE.</p> <p>La CE est évaluée à partir d'1 ou 2 documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. Il peut en outre leur être demandé de répondre en français ou en langue cible à une question portant la compréhension de l'ensemble du dossier constitué</p>		La note globale est sur 20. Chaque AL est évaluée à parts égales, à partir des grilles nationales ² 1	

Intitulé	Période	AL	Durée	Niveau cible	Sujets	Déroulé	Évaluateur(s)	Notation	Coefficient
						<p>par les documents supports de l'évaluation de la CO et de la CE.</p> <p>Le sujet d'EE se fonde sur 1 ou 2 questions, en lien avec la thématique générale du sujet. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.</p>			
		EO	10' de prép. 10' de passage		Issus de la BNS	<p>Le candidat a le choix entre 3 axes culturels du programme proposés par l'examineur²³. En tenant compte du choix du candidat, l'examineur propose des pistes de discussion : 2 documents iconographiques, ou 2 citations, ou 1 doc. iconographique et une citation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5' max. : le candidat explique en langue cible quel document ou quelle citation illustre à son sens le mieux l'axe qu'il a choisi et pourquoi. - 5' : l'entretien est élargi à des questions plus générales, portant par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi. 			
Grand oral	Épreuve terminale	EO	20' de prép. 20' de passage	Sans objet	2 questions présentées par le candidat	<p>3 temps : 1- Présentation d'une question (5') ; 2- échanges entre le jury et le candidat (10') ; 3- échanges entre le jury et le candidat sur son projet d'orientation (5')</p> <p>Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER, chacun des 2 premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la LV concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.</p>	2 prof. de 2 disciplines différentes, dont l'un représente l'un des 2 enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est prof.-doc.	Critères nationaux	10 (voie générale) 14 (voie technologique)

²³ Cf. [Évaluations ponctuelles : Programmes](#)